

<u>DEPARTEMENT DE L'AVEYRON</u>

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

COMMUNE DE CAPDENAC-GARE

<u>DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024</u>

Date des convocations : 12 et 19 mars 2024 Effectif légal du Conseil Municipal : 27 Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BÉRARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Stéphane BÉRARD, Maire,

Mmes Pauline AMARI, Ghislaine CALVIGNAC, Marie-Josée MENU, MM. Marc ARDRÉ, Bertrand CAVALERIE, Octave LOPES, Benoit PRADEL, Adjoints au Maire,

Mme Julie FAU, MM. Gautier BERTHET, Fernand DÉLÉRIS, Joris VILLARDI, Conseillers Délégués,

Mmes Karine MONCAYO, Magalie PERY, Georgette PINEL, Laurence TÉNÈS.

ABSENTS OU EXCUSÉS:

Mmes Hélène ALLEGUEDE, Martine HIRONDELLE, Laury SALABERT, Hélène SÉMÉTÉ, Karima SEMMOUDI, MM. David BEDEL, Sylvain COSTANTINI, Philippe DEBONS, Maguette DIENG, Sammy SLIMAN, Lény VIDAL.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mmes Hélène ALLEGUEDE, Martine HIRONDELLE, Laury SALABERT, Hélène SÉMÉTÉ, MM. David BEDEL, Maguette DIENG, ont donné respectivement pouvoir à Mmes Laurence TÉNÈS, Julie FAU, Ghislaine CALVIGNAC, Marie-Josée MENU, MM. Marc ARDRÉ, Joris VILLARDI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joris VILLARDI

SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE : Mme Cécile VILLETTE, Directrice

Générale des Services.

DATE D'AFFICHAGE: 28 MARS 2024

N°2024/52 EXPLOITATION DE LA BASE NAUTIQUE BILAN 2023 ET TARIFS 2024

N°2024/52 EXPLOITATION DE LA BASE NAUTIQUE BILAN 2023 ET TARIFS 2024

Monsieur Marc ARDRÉ, Adjoint à la Culture et au Tourisme, expose les éléments de bilan 2023 de la base nautique avec un chiffre d'affaires de 14 800 €, soit une légère baisse par rapport à 2022, malgré une fréquentation similaire. La fréquentation en matinée n'est pas satisfaisante, par contre l'ouverture proposée le dimanche s'avère bien fréquentée.

Pour la saison 2024, afin d'améliorer l'organisation et d'optimiser le fonctionnement, il est proposé d'ouvrir la base nautique au public du samedi 6 juillet au samedi 24 août inclus, 7 jours sur 7 et de réduire l'amplitude horaire de 13h30 à 20h. Le matin sera réservé uniquement pour les groupes (centres de loisirs et associations), sur réservation préalable. Il propose de reconduire la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de la base nautique avec l'Office Intercommunal des Sports et les tarifs pour l'année 2024, inchangés par rapport à 2023.

Considérant le bilan 2023 de la base nautique présenté en Intercommission Économie Finances / Tourisme-Culture le 5 décembre 2023.

Considérant le projet d'exploitation 2024 présenté par l'Office Intercommunal des Sports à la Commune le 20 février 2024,

Vu le projet de convention de mise à disposition du domaine public à passer pour l'exploitation de la base nautique pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ✓ Approuve le projet de convention 2024 de mise à disposition du domaine public pour l'exploitation de la base nautique,
- ✓ Autorise Monsieur Bertrand CAVALERIE, Premier Adjoint, à signer la convention de mise à disposition du domaine public avec l'Office Intercommunal des Sports,
- ✓ Approuve le projet de fonctionnement et les horaires d'ouverture, à savoir du samedi 6 juillet au samedi 24 août 2024, du lundi au dimanche (7jours/7), de 13h30 à 20h, et le matin pour les groupes sur réservation,
- ✓ Approuve les tarifs 2024 de la base nautique comme suit :

		20	23 = 2024	
Embarcations	Nombre de personnes	30 m	1h	1h30
Pédalo	2	8€	10 €	
Pédalo	4	13 €	15 €	-
Kayak ou canoë	1, 2 ou 3	10 €	15 €	20 €
Paddle	1	8€	10 €	15€
Bateaux miniatures : St Julien – Lasfargues - Livinhac	2 ou 3	15€	20 €	182
Derby	4	20 €	25 €	30 €
	De 1 à 8	25 €	35 €	45 €

Location de vélos	2023 = 2024	
Durée	VTT/VTC	VAE
½ journée	10 €	30 €
1 journée	15 €	50 €
Semaine (7 jours)	80 €	260 €

VAE* = Vélo à Assistance Électrique

Vente de produits annexes (boissons, glaces)		
Boissons non alcoolisées	2,00 €	
Glaces à l'eau	1,50 €	
Glaces crème	3,00 €	
Café	1,50 €	

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

Monsieur Stéphane BÉRARD ne participe pas au vote.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28 mars 2024 et de la publication le 28 mars 2024

Stephane BÉRARD.

A CAPDENAC-GARE, le 28 mars 2024

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 012-211200522-20240325-202452DE-DE Reçu le 28/03/2024